Universite
de Liège
Administration de l'Enseignement et des Etudiants

Service social des Etudiants

TAUX BOURSIER / TAUX INTERMEDIAIRE 2011-2012

PLAFONDS DES REVENUS IMPOSABLES OUVRANT LE DROIT AU T.B. / T.I. – Revenus 2009 (Exercice d'imposition 2010)

PERSONNES A CHARGE (PAC)

Enfant(s)	
Conjoint	
Parent isolé avec enfant(s)	
Autre(s)	
Handicapé(s)	
Frères / soeurs dans le sup.	
TOTAL	

REVENUS IMPOSABLES DU MENAGE

	Global.	Distinct.
du père		
de la mère		
Total		
TOTAL		

ATTENTION !

Ce document d'INFORMATION n'est PAS un formulaire de demande de réduction de minerval ! (1)

NB : la réglementation en matière de **REVENUS CADASTRAUX** (autres que l'habitation personnelle) n'est pas encore définie à ce jour. Si vous êtes concernés, vérifiez ce point en début d'année académique.

	0 PAC	1 PAC	2 PAC	3 PAC	4 PAC	5 PAC	6 PAC	7 PAC	8 PAC	9 PAC
T.B. 0 €	11.842,76	19.243,35	25.163,23	30.715,17	35.893,19	40.703,27	45.516,37	50.329,47	55.142,57	59.955,67
T.I. 374 €	15.047,76	22.448,35	28.368,23	33.920,17	39.098,19	43.908,27	48.721,37	53.534,47	58.347,57	63.160,67

T.B. : Vous avez la possibilité de vous inscrire provisoirement au taux boursier (0 €) et vous devez IMPERATIVEMENT introduire une demande de bourse d'études au Service des Allocations d'Etudes de la Communauté Française avant le 31 octobre 2011 (le montant de votre droit d'inscription sera revu si le S.A.E. ne vous accorde pas de bourse).

T.I. : Vous avez la possibilité de vous inscrire au taux intermédiaire (374 €).

T .C. : Taux complet (835 €).

N.B. : Sous certaines conditions, le Service Social des Étudiants octroie également des prêts sans intérêts pour le paiement du minerval, des aides financières, ou une réduction du minerval au Taux Préférentiel (485 €).

(1) Le formulaire de demande de réduction de minerval peut être obtenu au Service Social des Etudiants ou sur le site de l'ULg à l'adresse suivante : http://www.ulg.ac.be/cms/c_13754/reduction-des-droits-dinscription. La demande doit être introduite avant le 30 septembre 2011.